



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°1

Réunion du :	Mardi 18 août 2026
Président de séance	M. Guillaume JANIN
Présents	Mr FAUTRAD Patrick (Représentant du Comité Directeur) – CONSTANS Ludovic – CAUDMONT José – CARPENTIER Dominique – ALEXANDRE Michel – SOLNON Sylvie – LETANG Stéphane – ABBOUR Mustapha – JOLY Christophe – DEHOEST Olivier – COTY Bernard – LETEXIER Patrick – CAUDMONT Lucas – DJEBALI Abdelkrim – MARTIN Grégory - Par Visioconférence : LANDON Noel – MATTERA Sébastien – MOMBOISSE Michel – AMEUR MEDDAH Djemel Assiste à la réunion : DEWOST Claire (CTA) – PORTEVIN Fabrice (Secrétaire Général du District)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

Ordre du jour :

Préparation de la saison 2026-2027

1. **Elaboration du règlement intérieur avant proposition validation Comité Directeur**
2. **Point sur les renouvellements**
3. **Préparation assemblée générale de début de saison**
4. **Formation Initiale d'Arbitre à venir**



NECROLOGIE : Suite au décès de Mr REDAUD Jean, ancien membre de la Commission des Arbitres du Var, la CDA observe un moment de recueillement en sa mémoire. La CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille.

1. Règlement intérieur :

Après concertations sur les modifications à apporter au RI, la version finalisée sera transmise au Comité Directeur pour validation et mise en place pour la saison 2026-2027.

Les arbitres pourront prendre connaissance du nouveau RI sur le site du district, mais également lors d'une future communication par mail.

2. Point sur les renouvellements :

175 arbitres désignables à ce jour (arbitres Départemental, Régional et Fédéral)

28 rencontres à désigner pour le premier tour de la Coupe de France masculines.

3. Préparation assemblée générale :

L'assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi 4 septembre 2026, à 18h45, dans les locaux de la Fac de La Garde, amphithéâtre K18 UFR STAPS. Les arbitres recevront les convocations par mail prochainement. Cette convocation, pour rappel, est OBLIGATOIRE. Lors de cette assemblée, les nouveautés des Lois du Jeu, du règlement intérieur, seront évoqués.

4. Point sur FIA :

Une FIA est programmée à St MANDRIER du 25/08/2026 au 27/08/2026

Par la suite, voici les dates des prochaines FIA avec les lieux :

- FIA à BRIGNOLES du 19/10/2026 au 21/10/2026
- FIA à COGOLIN du 26/10/2026 au 28/10/2026
- FIA à La Garde (FAC UFR STAPS) les samedis 28/11/2026 – 05/12/2026 – 12/12/2026

Prochaine réunion : Date à définir

La séance est levée à 20h00.

*Prochaine réunion
Sur convocation*

Le Président de séance : M. Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : M. Grégory MARTIN